

Cahier 86

*Au temps  
de St Vincent de Paul*  
**... et aujourd'hui**

*LA CONCILIATION*

## Bibliographie

## Sommaire

- CHAPPUIS Raymond.  
*La psychologie des relations  
humaine* -Collection "Que sais-je",  
n° 22 7
- GUILLET Jacques, sj.  
*Aimer vos ennemis* ; in Christus  
« L'épreuve du mal », n° 194 ; mai  
2002
- JEAN PAUL II  
Exhortation apostolique  
*La réconciliation et la pénitence dans  
la mission de l'Église aujourd'hui.*
- KELLERHALS Jean  
*... Le sentiment de justice dans les  
relations sociales.*  
Collection "Que sais-je", n° 3301
- LARGUIER Jean et CONTE  
Philippe.  
*Droit judiciaire privé* - Collection  
Mémentos - Dalloz ; 2001
- POMPEDDA Mario Francisco.  
*La notion de droit dans l'Église,*  
in Documentation catholique,  
n° 2294 - pp. 581-593
- BUGELLI Alexandrette  
*Une pastorale du pardon  
et de la réconciliation.*  
Le Cerf ; 1997

### Editorial

- La conciliation  
retrouver un chemin  
de concorde et de paix 1

### Christian Sens

- Pour améliorer  
le vivre ensemble 2

### Témoignages

- . Être chemin de conciliation 5  
. Rupture ou passion active 7

### Questions pour un échange 8

### La conciliation, retrouver un chemin de concorde et de paix

En écrivant « Les Plaideurs », Racine a sans doute voulu faire un réquisitoire contre l'appareil judiciaire de la France de son époque et contre ceux qui en vivaient ; mais il nous brosse aussi un tableau particulièrement saisissant des différends, procès et autres démêlés, qui étaient d'actualité quotidienne au XVII<sup>e</sup> siècle.

À diverses reprises Vincent de Paul s'est fait l'écho de ces situations qui « empoisonnaient » la vie familiale et les relations sociales d'une manière générale. Il fera même du fait « *d'accorder les différends et les procès* » l'un des emplois des Prêtres de la Mission. Concilier, mettre d'accord, cela ne peut que contribuer à éviter ces procès qui finalement discréditent l'Église et ses membres. De nombreux comptes rendus de mission, comme la correspondance de Vincent de Paul, font état du souci des missionnaires de contribuer, souvent avec succès, à la conciliation notamment dans ou entre les familles, grâce à l'art du compromis ou de l'arbitrage, mais surtout en développant l'esprit de pardon, de respect mutuel, de cordialité et de douceur.

Aujourd'hui, les informations quotidiennes nous abreuvent de procès, de mises en examen, de jugements. Notre société est procédurière par excellence. Redécouvrir la réalité de la conciliation au cœur du charisme vincentien est certainement d'une grande utilité pour favoriser des familles plus unies ou des communautés plus fraternelles, mais aussi une vie en société plus humaine. Cela devrait alors déboucher sur la redécouverte de la réconciliation sacramentelle comme accueil du pardon de Dieu qui vient en quelque sorte sceller la démarche de conciliation entre les personnes.

« Cette Congrégation est composée d'ecclésiastiques et de laïques. L'emploi des ecclésiastiques est d'aller, à l'exemple de Notre-Seigneur et de ses disciples, par les villages et petites villes et y rompre le pain de la parole de Dieu aux petits, en prêchant et catéchisant, les exhorter à faire des confessions générales de toute leur vie passée, et les entendre au tribunal de la pénitence, **accorder les différends et les procès...** »

(*Règles communes de la Congrégation de la Mission ch. I, art. 2*).

## **Pour améliorer « le vivre ensemble »**

### **Pour que justice soit rendue...**

L'engouement pour les procès n'a pas encore atteint chez nous, et c'est heureux, l'ampleur qu'il connaît aux Etats-Unis, où il est bien d'avoir son avocat. Il n'en est pas moins vrai, si l'on en croit les témoignages et les reportages, que les bureaux des magistrats et des juges croulent sous une masse impressionnante de plaintes et de dossiers. Pour accélérer les procédures et éviter un procès, des conciliateurs auprès des tribunaux ont été nommés. Leur mission est de favoriser le règlement des nombreux différends de la vie quotidienne, depuis les propos jugés blessants, le voisin qui fait trop de bruit, le mur de son jardin qui empiète de quelques centimètres, jusqu'à la gifle donnée à un enfant par un instituteur ...

Notre société a certainement un sens aigu de la justice. Il faut que justice soit rendue et cela est évidemment légitime. Mais la multiplicité des procès ne serait-elle pas le signe d'une société en quête d'un certain art de « vivre-ensemble » ?

Notre temps n'a certes pas le monopole des procédures, des plaidoiries et des procès. Vincent de Paul lui-même s'est engagé dans des procès en un siècle où ils étaient nombreux. Racine a brocardé les « plaideurs » dans l'une de ses comédies. La citation à comparaître à la barre serait-elle donc la seule manière, hier comme aujourd'hui, de régler les différends, les conflits et les litiges de la vie quotidienne ?

### **La voie de la conciliation**

Concilier, c'est se mettre d'accord. Quant à la conciliation, elle est l'acte de concilier, le résultat de cette action : ainsi l'accord de deux personnes en litige. Ces définitions sont données par le nouveau Larousse.

Nous trouvons cette perspective de conciliation dans le sermon sur la montagne (Mt 5, 26). « *Accorde-toi avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde et qu'on te jette en prison. Amen, je te le dis, tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou* ». Avant d'en arriver à l'étape ultime du procès, mieux vaut chercher un accord. L'évangéliste Matthieu (18, 15-20) décrit une pratique communautaire

destinée à régler les problèmes lorsqu'un frère, par son comportement, perturbe la communauté ou jette le discrédit sur elle. « *Va trouver ton frère et fais lui tes reproches seul à seul... S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes* ». Avant d'en arriver à l'étape ultime de l'exclusion du frère, en présence de toute la communauté, mieux vaut tenter de régler le problème autrement.

L'Assemblée de Jérusalem, dans le livre des Actes des Apôtres, est également un temps de conciliation de positions divergentes. Les juifs convertis gardent la pratique de la loi et de la circoncision. Il est demandé aux païens de renoncer aux pratiques idolâtres.

La voie de la conciliation peut évidemment aboutir à une impasse. Il faut pourtant la peine d'en explorer toutes les possibilités pour parvenir au règlement d'un différend et à un accord acceptable par chacune des parties en présence. Elle conduira peut-être jusqu'à la réconciliation.

L'enjeu est important pour la société. La conciliation est l'un des chemins possibles pour que les hommes se rencontrent, dialoguent, apprennent à gérer les conflits, assument leur responsabilité avant de s'en remettre au juge. Les conflits d'intérêts qu'ils soient politiques, économiques, financiers, culturels ou religieux ne peuvent être réglés seulement devant les tribunaux, moins encore par la violence ou les armes. Sans doute faut-il dépasser l'égoïsme, tant personnel que celui des nations, qui conduit à la crispation sur ses seuls intérêts et à leur défense par tous les moyens. Et cela vaut aussi dans le cadre des relations quotidiennes, des relations de voisinage. Vivre ensemble et nouer des relations est un art. Il exige un apprentissage au quotidien.

## **Un chemin évangélique**

Vincent de Paul demandait aux missionnaires d'œuvrer à la conciliation dans les familles et entre voisins. C'était l'une des caractéristiques de la mission vincentienne. C'est une nécessité aussi pour notre temps, dans une société plurielle où coexistent des façons de vivre, de penser et d'agir différentes, en raison du brassage culturel.

De nouveaux repères sont à trouver pour réguler la vie sociale et apprendre à vivre la différence. Pour que s'instaurent la justice et la paix, il ne suffit pas de réformer l'instance judiciaire. Les cœurs sont à convertir afin que soit possible la rencontre, que se nouent des relations, que s'instaure le dialogue, que soit reconnue la différence, que des réconciliations s'opèrent et que l'on apprenne à aimer. La conciliation n'est certes qu'une étape, mais qui peut ouvrir, par l'accord qu'elle

conclut un espace possible à la paix, la justice, la réconciliation, la communion... l'Alliance.

Notre temps nécessite les artisans de paix et de justice des Béatitudes. Ils ne sont pas des procéduriers en appelant sans cesse aux tribunaux. Ce sont des hommes et des femmes désireux de renouer des relations, de libérer la parole entre adversaires pour qu'ils fassent un bout de chemin ensemble et peut-être se tendent la main. Ce sont des hommes et des femmes habités du sésir de trouver et d'inventer un art de vivre ensemble.

*Christian Sens, cm*

Saint Vincent, écrivant au Pape Urbain VIII, le 1<sup>er</sup> août 1628, soulignait déjà cette mission de conciliation comme constitutive des objectifs missionnaires de sa Compagnie naissante

*« ...Ils forment ensemble la société connue sous le nom de Prêtres de la Mission ou de Missionnaires, pour s'appliquer entièrement sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des gens de la campagne, allant de bourg en bourg, de village en village,*

*prêchant, exhortant, enseignant et en public et en particulier les mystères de la foi nécessaires au salut, que la plupart ignorent complètement,*

*disposant les fidèles à faire une confession générale de toute la vie les entendant au tribunal de la Pénitence,*

*convertissant les hérétiques,*

***mettant fin aux procès, apaisant les haines, les discordes et les inimitiés,***

*établissant la confrérie de la Charité où elle est nécessaire, pour le bien corporel et spirituel des pauvres malades. »*

*(Coste I, 58-59)*

# Saint Vincent et la conciliation

Dans une sorte de simplisme exagéré, nous avons l'habitude de penser et d'écrire que la mission paroissiale est basée sur la prédication de la Bonne Nouvelle et le Sacrement de Réconciliation. C'est oublier que Saint Vincent connaissait le peuple pour en être. La vie rurale lui avait appris que bien des rivalités, des haines, des discordes, des inimitiés subsistaient au cœur des villages et que les relations quotidiennes en étaient empoisonnées.

La pratique missionnaire de la petite Compagnie nous présente des expériences de conciliation (1). Mais la pensée de Monsieur Vincent sur les procès, nuance la question des engagements des judiciaires (2). Enfin, toute conciliation débouche normalement sur la Réconciliation Sacramentelle (3).

## 1. La pratique missionnaire

Le premier biographe de Monsieur Vincent, Louis Abelly, nous donne des comptes rendus de mission très éloquents sur le sujet

**« Des accords fort importants et fort difficiles »**

**« Un autre, écrivant d'une mission faite en quelque autre paroisse du même diocèse : cette Mission, dit-il, a reçu beaucoup de bénédictions, et par la grâce de Dieu fort extraordinaires, il s'est fait des accords fort importants et très difficiles, desquels plusieurs personnes de grande considération, et même Monseigneur l'évêque, n'avaient pu venir à bout par le passé, les cœurs se trouvant fort aigris depuis longtemps et ayant des prétentions de grands intérêts et de grands dommages, qui avaient produit de très fâcheux procès ; mais par la miséricorde de Dieu ils sont enfin terminés, et les personnes parfaitement réconciliées. De sorte qu'ayant trouvé à notre abord cette paroisse toute divisée, nous l'avons laissée bien unie et en grande paix par la miséricorde de Dieu, qui lui a fait encore d'autres**

**grâces singulières, pour des grands pécheurs et pécheresses publics qui se sont convertis, pour de grandes et notables restitutions qui s'y sont faites secrètement et publiquement, et aussi pour quelques hérétiques auxquels Dieu a touché le coeur et qui se sont convertis.»** (Abelly, Livre II, chap. I, sect. II, 27-28)

### **« Quatre cents réconciliations »**

**« Le Supérieur de la maison de la mission de Saintes manda dans l'une de ses lettres, qu'ayant demeuré un mois entier à travailler dans le bourg de Deniat, il se trouva tellement accablé, aussi bien que les autres Missionnaires qui étaient avec lui, de la grande foule du peuple qui venait de tous les lieux circonvoisins, qu'ils furent contraints, se voyant tout à fait épuisés jusqu'à tomber de faiblesse dans le confessionnal, de cesser les exercices de la mission : et laisser, avec beaucoup de regret, un très grand nombre de personnes qui accouraient de toutes parts, sans leur pouvoir rendre le service qu'ils désiraient. Il ajoute que, pendant cette mission, il y avait eu plus de quatre cents réconciliations faites et plus de cent procès terminés ; et ces bonnes gens, dit-il, avaient un tel désir de faire leurs confessions, que sachant que nous ne recevions personne au bénéfice de l'absolution qui ne se fût auparavant réconcilié et qui n'eût fait raisonnablement ce qui était en lui pour terminer ses procès, ils allaient de maison en maison se chercher les uns les autres à cet effet. »**

(Abelly, Livre II, chap. I, sect. II, pp.28-29)

### **« On n'en peut pas souhaiter davantage »**

**« Nous sortons, dit-il, d'une mission qui nous a tenus l'espace de cinq semaines attachés aux confessionnaux, à la chaire, et aux accommodements des procès, avec tant de succès et de fruit que je puis dire sans exagération qu'on n'en peut pas souhaiter davantage. On y a réhabilité neuf à dix mariages clandestins ; fait environ vingt-cinq ou trente accommodements de procès, où il y allait en quelques-uns de sommes fort notables, en d'autres de l'honneur, et en d'autres de la vie : ils se sont quasi tous faits de gré à gré, sans l'entremise de**

personne ; quelques-uns même dans l'église, publiquement, et pendant la prédication, avec tant de sentiments et de larmes que celui qui prêchait en était interrompu. »

(Abelly, L. II, chap. I, sect. II, p.38)

**« Une grande quantité de différends et de procès »**

**« Le vingt-sixième de mars suivant, il se fit une autre mission au bourg de Caval Maggiore, composé de quatre ou cinq mille communians, dans lequel, quoiqu'il n'y ait pas de si grands désordres que dans les autres lieux de nos missions passées, il y a, toutefois, une si grande quantité de différends et de procès, qu'ils ne nous laissent pas un seul moment de repos. La confiance que Dieu a donnée à tous ces bons habitants envers nous fait qu'ils nous remettent entre les mains tous les intérêts de procès et tous leurs différends tant civils que criminels. Nous espérons, avec la grâce de Dieu, les terminer pendant le carême. »**

(Abelly, L. II, chap. I, sect. VI, p.88)

**« Un notaire, fort intelligent, fut occupé six jours durant »**

**« Enfin, dans une autre relation envoyée par le supérieur des prêtres de la Congrégation de la Mission de Rome, il est dit en parlant des dernières missions qu'ils avaient faites en des lieux qu'il ne nomme point, que Dieu y a répandu ses bénédictions ordinaires : que les scandales ont cessé, les concubinages ont été ôtés, les femmes publiques se sont converties, les occasions des péchés déshonnêtes qui étaient très fréquents en ces lieux-là ont été retranchées ; et qu'il s'y est fait une telle quantité d'accommodements de différends et de procès tant civils que criminels, qu'en une seule de ces missions, un notaire fort intelligent fut occupé six jours durant à écrire les accords qui s'y étaient faits. On y a fait aussi cesser certains contrats usuraires, et révoquer quelques aliénations du bien de l'Église qui avaient été faites injustement. »**

(Abelly, L. II, chap. I, sect. I, p. 66)

**« Établis pour réconcilier les âmes avec Dieu,  
et les hommes avec les hommes**

"Je prie la Compagnie de remercier Dieu des bénédictions qu'il a donnée aux missions qu'on vient de faire, et particulièrement à celle de N. qui sont notables. Il y avait une étrange division en cette paroisse les habitants avaient une grande aversion contre leur curé ; et le curé d'un autre côté, avait sujet de se ressentir du mauvais traitement qu'il avait reçu de ses paroissiens : à raison de quoi il était en procès contre eux, et même en avait fait mettre en prison trois ou quatre des principaux, parce qu'ils en étaient venus si avant que d'user dedans l'église sur lui ou sur quelqu'un des siens. La plupart d'entre eux ne voulaient pas seulement ouïr la messe et sortaient de l'église quand ils le voyaient aller à l'autel. Enfin le mal était grand, et je n'en ai pas encore vu un pareil. Ils protestaient qu'ils n'iraient jamais à confesse à lui, et qu'ils passeraient plutôt la fête de Pâques sans communier.

Se voyant réduits en cet état, quelques-uns d'entre eux vinrent céans, il y a quelque temps, pour nous prier de leur aller faire la mission. Nous l'avons faite, et par la miséricorde de Dieu, tous se sont mis en leur devoir. Mais ce qui nous doit davantage exciter à bénir et remercier Dieu, c'est qu'ils se sont parfaitement réconciliés avec leur pasteur, et qu'ils se trouvent maintenant dans une grande paix et union dont ils ont un grand contentement de part et d'autre, et une égale reconnaissance ; car dix ou douze sont céans pour nous en remercier de la part de toute la paroisse, lesquels m'ont dit tant de bien de cette mission, que j'avais peine de les entendre.

Qui est-ce qui a fait cela, Messieurs, sinon Dieu seul ? Était-il au pouvoir des hommes de faire cette réunion ? Certes, quand bien même tout un Parlement se serait mêlé d'un accommodement si difficile entre des esprits si fort aliénés, à peine en serait-il venu à bout pour ce qui regarde seulement la police extérieure. C'est donc Dieu qui est l'auteur de cette bonne œuvre et à qui nous en devons rendre grâces. Je vous prie, Messieurs, de le faire avec toute l'affection que vous pourrez ; et outre cela de demander à sa divine bonté qu'elle donne à la Compagnie l'esprit d'union et l'esprit unissant qui n'est autre que le Saint-Esprit même, afin qu'étant toujours bien unie en elle-même, elle puisse unir ceux du dehors : car nous sommes établis pour réconcilier les âmes avec Dieu, et les hommes avec les hommes. »

## 2. La pensée de Monsieur Vincent

Nous savons que Monsieur Vincent a eu l'occasion d'engager de nombreux procès institutionnels ; le plus célèbre est celui qui aboutit à la perte de la ferme d'Orsigny (XII, 52-57). Des archivistes avertis pourraient procurer de nombreuses minutes de ces délibérations.

Mais, dans sa pensée, il apparaît comme très prudent pour l'engagement personnel ou collectif dans des procédures. Il se tiendrait plutôt sur la réserve.

**« Il ne voulut point entrer en procès »**

**« Messieurs les grands vicaires d'Acqs, le siège vacant, n'eurent pas plus tôt appris qu'il était prêtre, qu'à la sollicitation de Monsieur de Comet, et pour l'estime qu'ils faisaient de sa vertu, ils le pourvurent de la cure de Tilh ; mais lui ayant été contestée par un compétiteur, qui l'avait impétrée en cour de Rome, il ne voulut point entrer en procès pour ce sujet, et Dieu le permit ainsi, afin qu'il ne fut point obligé de quitter ses études, qu'il avait un grand désir de continuer. »**

(Abelly, L.I, chap.III, p. 11)

**« On ne fait rien en justice »**

**« Le bien de la paix et de l'accommodement dans les procès est chose si grande et agréable à Dieu qu'il dit à un chacun : « Cherche la paix et poursuis-la ». Il ne dit pas seulement que l'on l'agrée, cette divine paix, quand l'on nous l'offre, mais que nous la recherchions et courions après elle. Or, je loue Dieu de ce que vous voulez faire cela en quittant tous vos affaires pour aller terminer le différend que vous avez en vos quartiers. ... Ce que je vous dis néanmoins, Monsieur, c'est avec toute la soumission et déférence que je vous dois et que je désire vous rendre toute ma vie en N.-S., et dans la confiance que j'ai qu'il n'y a personne au monde si difficile, si elle a quelque disposition à l'accommodement, qui n'agrée vos raisons et ne diffère jusqu'à ce temps-là, pendant lequel même l'on ne fait rien en justice. Et puis**

**j'espère, Monsieur, que, si « nous cherchons d'abord le royaume de Dieu, tout le reste nous sera donné par surcroît. »**

(à Michel Alix , curé de Saint-Ouen l'Aumône ; 16 septembre 1633 - I, 217-218)

**« Je me suis donné à Notre-Seigneur »**

**« Il n'est point à propos que je me mêle des affaires de M... pour plusieurs raisons. Je vous prie, Monsieur, de lui dire que je me suis donné à Notre-Seigneur pour ne jamais solliciter aucun procès des externes, moins encore de les faire solliciter. J'ai eu des parents qui avaient des procès en cette ville, pour lesquels je n'ai point sollicité, et que, si j'avais à le faire pour personne, ce serait pour lui, mais que je ne puis le faire pour aucun sans blesser une résolution que j'ai prise devant Dieu. »**

(à Edme Jolly, supérieur à Rome ; 5 décembre 1659 - VIII, 187)

**« Les procès contractent toujours quelque aliénation »**

**« Les procès contractent toujours quelque aliénation et moins d'estime. Monsieur le commandeur de Sillery faisait beaucoup d'état de lui et de sa piété, et il m'a paru toujours partisan des intérêts de Dieu en toutes choses. »**

(à Louis Lebreton : de Paris ; 9 octobre 1640 - II, 123 et 126)

**« Laisser faire la Providence de Dieu et la justice »**

**« Dans les procès un peu considérables que sa Compagnie était obligée d'avoir, il allait ou envoyait quelquefois voir les juges, non tant pour leur recommander la cause de sa Compagnie que pour les prier de n'avoir égard qu'à la justice. Et l'on pouvait bien dire de lui, qu'il était le solliciteur de la justice, et non pas de ses intérêts. Il n'était ni pour, ni contre personne ; mais il sollicitait également pour le demandeur et pour le défendeur, parce qu'il ne demandait autre chose, sinon qu'il fût rendu à chacun ce qui se trouverait lui appartenir ; il avait même peine de s'en mêler. Et comme un jour un**

frère de la maison de Saint-Lazare, qui en faisait les affaires, lui représenta au sujet d'un procès qui était prêt à juger, qu'il était à propos qu'il allât voir ses juges pour leur recommander le droit de la Compagnie, il témoigna répugnance à cela, disant qu'il fallait laisser faire la Providence de Dieu et la justice, et qu'il ne croyait pas que les recommandations fissent beaucoup, surtout à l'égard de certaines personnes ; que lui-même, lorsqu'il était employé à pourvoir aux bénéfices, n'avait aucun égard aux recommandations qu'on lui faisait, mais qu'il regardait si la chose demandée était juste et à la plus grande gloire de Dieu, et qu'en cette vue il l'appuyait sans s'arrêter aux sollicitations. »

(Abelly, L. III, chap. XVII, p. 262)

### **3. De la conciliation à la réconciliation sacramentelle**

La conciliation est une démarche toute humaine qui ouvre aux exigences évangéliques : le pardon et la réconciliation sacramentelle, source d'un engagement plus grand en faveur de la justice et de la charité. La conciliation est ouverture au plein accueil de la Bonne Nouvelle.

Nous savons que la Congrégation s'ancre dans la démarche de Gannes-Folleville et que le couronnement des missions est la réception du sacrement de pénitence.

**« Le retour d'un grand nombre à la vertu »**

**« Grâce aux confessions générales, dont la pratique, répandue en bien des bourgs et villages à la gloire de Dieu tout-puissant, a provoqué le retour d'un grand nombre à la vertu et même la conversion de quelques hérétiques, et fait espérer davantage pour l'avenir, les missions ont été couronnées de tant de succès que lesdits seigneurs Emmanuel et Françoise, témoins de ces heureux fruits et désireux de perpétuer l'œuvre salutaire des missions, ont donné 45.000 francs en l'an du Seigneur 1625 pour l'entretien et subsistance de quelques prêtres résolus à vivre ensemble et à s'unir en congrégation après avoir quitté, avec les titres et les emplois ecclésiastiques qu'on a d'ordinaire dans les villes, l'espoir même de s'en procurer à l'avenir, et cela, pour faire profession de s'adonner,**

sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des pauvres gens des champs . »

( Au pape Urbain VIII ; 1<sup>er</sup> août 1628 -I, p. 58-59)

### « La grandeur de ce bien »

**Béni soit Dieu de la bénédiction qu'il donne à votre travail !**

**Ô Jésus ! Monsieur, qu'elle me paraît grande ! Quoi ! d'avoir déjà procuré, pour votre part, le bon état de trois cents soldats, qui ont si dévotement communié, et de soldats qui s'en vont à la mort ! Il n'y a que celui qui connaît la rigueur de Dieu dans les enfers, ou qui sait le prix du sang de Jésus-Christ répandu pour une âme, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Et quoique je connaisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces 300 pénitents. Mardi passé, il y avait déjà 900 confessions faites en toutes les autres missions de l'armée, sans compter les vôtres, outre ce qui s'est fait depuis. O Dieu ! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance ! Il faut s'humilier, louer Dieu, continuer avec courage et suivre, si vous n'avez d'autre ordre. »**

à un prêtre de la mission [entre septembre et novembre 1636]

### «Le pardon et la paix »

**« Nous avons été jusques à dix-huit confesseurs ; il s'est fait plus de trois mille confessions générales et un grand nombre de réconciliations de très grande importance par lesquelles on a terminé des différends qui avaient causé vingt-trois ou vingt-quatre meurtres. La plupart de ceux qui y avaient trempé ayant obtenu le pardon et la paix par écrit des parties offensées, pourront obtenir la grâce du prince et être mis en leur premier état. »**

(Étienne Blatiron, supérieur à Gènes, à St Vincent ; juillet 1646 - II, 609)

# Témoignages

## Être chemin de conciliation

La conciliation est aujourd'hui d'une réelle actualité pour que les gens puissent s'écouter et se comprendre dans une société où sévit la violence, le conflit, les règlements de compte, société qui connaît des cloisonnements, du sectarisme, voire de l'exclusion sous toutes ses formes. La conciliation s'impose au cœur de toutes relations humaines et professionnelles, - et donc à nous - où des objectifs sont différents ou même divergents.

En mission depuis cinq ans dans une Maison d'Accueil pour familles et amis de détenus, nous avons tout à découvrir du milieu carcéral. C'est au jour le jour que nous avons appris à connaître, à dialoguer, à cheminer avec tous ceux qui gravitent dans le monde de la Prison, spécialement avec l'Administration Pénitentiaire, avec les Détenus et leurs familles, en passant par les Services socio-éducatifs, l'Aumônerie, les Associations Partenaires, etc. Nous avons à repérer les impératifs, les objectifs, voir les lois qui régissent ces différentes composantes pour les aborder, les respecter, sans pour autant manquer à l'objectif de notre MISSION :

***Tout faire pour maintenir, renforcer, rétablir les liens  
entre les détenus et leurs familles.***

En d'autres termes, toutes nos démarches ont pour points d'insistance :

- 1° favoriser tout ce qui va dans le sens d'une meilleure relation avec la famille ;
- 2° permettre aux détenus de mieux assurer leur détention ;
- 3° travailler à tout ce qui peut réduire les situations conflictuelles et unir les personnes entre elles.

Cela exige de nous, écoute, discrétion, discernement, diplomatie, mais aussi accueil des points de vue de ceux avec qui nous collaborons. En conséquence, à partir de ce que nous vivons, sans entrer dans les détails, voici quelques réactions relatives à nos activités face aux demandes qui nous sont faites.

*Vis-à-vis de l'Administration Pénitentiaire*, nous sommes un trait d'union entre les familles, les surveillants, le service socio-éducatif et la direction. Ainsi, s'il nous faut obtenir, à l'occasion, un parloir exceptionnel ou sa prolongation. Nous prévenons la Direction, si nous sommes concernées, lorsqu'un détenu permissionnaire est retardé pour son retour en prison suite à de vraies difficultés.

leur demande, nous avons été amenées à accompagner des familles auprès du directeur, pour évoquer des dysfonctionnements ou des malentendus qui portent préjudice à tout le monde. Nous sommes, de cette façon, conduites à nous entendre avec les responsables de la prison, dans l'intérêt des familles, en recherchant un consensus de fait nécessaire et pacifiant.

Notre tâche consiste donc à favoriser le dialogue entre des personnes peu à même de s'exprimer, craintives ou agressives, et les Responsables de l'Administration tenus à la contrainte d'une discipline sécuritaire qui peut être négociée.

*Vis-à-vis des familles*, nous sommes sollicitées pour les rassurer en cas d'absence de nouvelles. Grâce à nos contacts avec le greffe, on tente de favoriser les rencontres pour encourager chacun à assumer ses responsabilités, les surveillants et le service socio-éducatif, et nous y parvenons. Cette tâche quotidienne est essentielle pour tous les problèmes à résoudre ; elle tente de favoriser les rencontres pour encourager chacun à assumer ses responsabilités. Bien entendu, cela recouvre de nombreux faits portant sur des situations diverses de plus en plus complexes.

L'essentiel est d'être là pour entendre l'appel, pour écouter la personne, pour discerner l'opportunité ou non d'intervenir. Ce discernement est analysé en communauté pour les événements importants. Il exige une entente entre nous pour une action commune dans l'intérêt de tous.

Le chemin de conciliation est un chemin de vérité et de vie. Au cœur de notre vocation, l'humilité est de rigueur. Celle-ci n'est pas un effacement de soi, ni une compromission, mais la conscience que nous dépendons des autres pour vivre et de Dieu pour Le servir.

*La communauté Filles de la Charité de Roques-sur-Garonne*

## Rupture ou passion active ?

Lui, est ingénieur, il a quarante ans et deux enfants de 14 et 16 ans.

Elle, elle était fille unique, encore très protégée par ses parents et n'a pas vu en quel cocon elle a enfoui son mari. Insensiblement, il s'est accommodé d'une double vie avec une collègue de travail, tout en sauvant la face : n'est-il pas le lecteur assidu des textes à la messe du dimanche ?

C'est à l'occasion d'un voyage aux U.S.A., où il ne veut pas l'emmener, que sa femme finit par découvrir qu'il ne part pas seul.

Je l'ai connue, prête à sombrer. Quelques mois après, devenue consciente du rôle involontaire qu'elle avait joué dans cet adultère, elle tentait de devenir une éducatrice, capable de ramener vers le père trop indifférent deux adolescents devenus difficiles ; de prendre en main sa vie de femme, jusqu'à entrer au Conseil municipal ; de créer au foyer un climat de tendresse qui n'avait jamais existé auparavant. Au point que, désarmé, son mari lui confiait un soir, en larmes : « Maintenant, je le vois que tu m'aimes. »

Sûre d'avoir été, selon le mot du Soulier de Satin, « la promesse qui ne peut être tenue », cette femme sait attendre, au sein d'un pardon authentique, la réponse qu'un jour peut-être son mari lui donnera. Dans sa foi revigorée, elle trouve la force de vivre son calvaire quotidien.

Comme s'il était nécessaire de passer par le désert, la mort du désir fou d'être aimé que chacun porte en soi, pour atteindre le balbutiement d'un amour qui se fait écoute, prière, émerveillement de la réponse de l'autre lorsqu'elle advient...

Ce pardon, au cœur de l'impardonnable, ne serait-il pas le lieu de l'authentique fidélité ?

*Marguerite Lambert  
Revue Christus, n° 97*

## Questions pour un échange

1. De nombreuses occasions peuvent conduire à un contact avec le monde de la justice : témoignage dans un procès, participation à un jury d'Assises, travail avec des associations, voire dépôt de plainte, etc.
  - . *Avez-vous une expérience personnelle dans l'un ou l'autre de ces domaines ?*
  - . *Comment se situer en vincentien ?*
  
2. La conciliation est un moyen de favoriser l'unité, la vie fraternelle, la réinsertion dans la vie sociale...
  - . *Comment la concevez-vous dans la vie courante ou lors d'événements plus marquants auxquels vous avez été mêlés ?*
  - . *Participez-vous à des associations qui favorisent la conciliation ?*
  
3. L'exécution de décisions de justice ou, tout simplement, le fait de traduire une personne en justice, peut conduire à se poser la question de la pratique chrétienne de la charité :
  - . *Comment voyez-vous le lien entre procès, justice et charité ?*
  
4. Dans nos communautés ou nos familles
  - . *Comment se vit habituellement la "gestion" des conflits internes ?*
  
5. Si la conciliation a pour but de "ramener la paix et la confiance" entre les personnes et entre les groupes :
  - . *Comment peut-elle permettre une redécouverte et une pratique du sacrement de la Réconciliation ?*

## Quelques-uns des cahiers déjà publiés et encore disponibles

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 62. Des hommes apostoliques 2.                   | 73. La tolérance.                 |
| 63. Vincent, homme de prière.                    | 74. Responsabilité.               |
| 64. La Vierge Marie.                             | 75. La crainte de Dieu.           |
| 65. L'Incarnation.                               | 76. La volonté de Dieu.           |
| 66. S'assembler.                                 | 77. Amour de Dieu.                |
| 67. Le martyr.                                   | 81. La souffrance.                |
| 68. L'appel à la sainteté.                       | 82. La mort.                      |
| 69. La mystique du service<br>Catherine Labouré. | 83. Les funérailles.              |
| 70. Accompagner.                                 | 84. L'unité des chrétiens.        |
| 71. Discerner.                                   | 85. Rencontre avec les musulmans. |
| 72. Dignité.                                     | 86. La conciliation.              |

\*

Les numéros commandés sont envoyés au prix de  
**4 € le cahier, plus les frais d'envoi.**

\*

**Animation Vincentienne**  
Bordeaux 4 463 09 M

### Abonnement

**France : 12,50 €**  
**Autres pays : 14 €**

RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DE COMPTES  
IBAN : FR70 2004 1010 0104 4630 9M02 233  
BIC : PSSTFRPPBOR

**« Nous plaidons le moins que nous  
pouvons.**

**Et quand nous sommes contraints à  
plaider,  
ce n'est qu'après avoir pris conseil  
et du dedans et du dehors.**

**Nous aimons mieux relâcher du nôtre  
que de mal édifier le prochain »**

Coste III, 62-63

